



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Service pôle pédagogique de la DSDEN

Réf n° 2024-2025

Affaire suivie par :

Estelle Gerland

Tél : 04 76 66 93 00 / 06 11 25 14 15

Mél : ce.dsden07-cpd-arts@ac-grenoble.fr

Privas, le 4 mai 2024

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

18 place André Malraux
BP 627
07006 PRIVAS Cedex

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi

8h 12h et 13h 17h

Mercredi

8h 12h et 13h à 16h45

Vendredi

8h à 12h et 13h30 16h

à Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles
s/c de mesdames et Messieurs les IEN

**Objet : Dispositif Ecole et Cinéma 2024 – 2025 à destination des élèves de cycle 2 et de cycle 3,
Dispositif Maternelle au cinéma 2024 – 2025 à destination des élèves de cycle 1.**

Les dispositifs « **Ecole et cinéma** » et « **Maternelle au cinéma** » sont des déclinaisons du dispositif national « **Ma classe au cinéma** ». Ils sont coordonnés par l'association « L'archipel des Lucioles » au niveau national. A l'échelle départementale, ces dispositifs sont fondés sur un partenariat entre les salles de cinéma locales et l'éducation nationale. Ils visent à développer l'éducation à l'image ainsi que la culture cinématographique des élèves du cycle 1 au cycle 3. Ils participent ainsi à la construction de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève de l'école au lycée.

En lien avec les fondamentaux, la lecture d'images constitue aujourd'hui un enjeu fort pour notre système éducatif dont l'une des finalités est d'éduquer et de sensibiliser nos élèves aux médias ainsi qu'à la diversité, tout en développant leur esprit critique et leur créativité.

L'inscription au dispositif « **Ecole et cinéma** » est ouverte à toutes les classes de cycle 2 et de cycle 3.

Le dispositif « **Maternelle au cinéma** » nécessite la présence de médiateurs dans les salles de cinéma de proximité. En raison de cette contrainte, seuls certains secteurs pré-ciblés sont proposés à l'inscription dans notre département.

Ces dispositifs sont accompagnés par les structures cinématographiques de l'Ardèche, la coordination départementale *Ecole et cinéma* composée des personnels de la Maison de l'Image et de la conseillère pédagogique départementale en arts visuels pour la DSDEN 07 qui proposent, en complément des projections et des ressources pédagogiques mises à disposition, des temps de formation spécifiques pour les enseignants : lecture-analyse d'images, médiations langagières et culturelles, pratiques créatives et narratives à partir d'images fixes et animées.

J'attire par ailleurs votre attention sur la possibilité de lier ce dispositif à la pratique cinématographique en classe en développant un projet en collaboration avec une structure professionnelle soutenue par la DAAC ou la DRAC.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour engager vos équipes et vos élèves dans ces dispositifs.

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche



Thierry AUMAGE

*P/O Cedric SESIONOWSKI
Adjoint au DASEN*

Pièce jointe 1 : annexe « Modalités et accompagnement du dispositif "Ecole et cinema" - 2024-2025

Pièce jointe 2 : annexe « Modalités et accompagnement du dispositif "Maternelle au cinema" - 2024-2025